



**LE PATRIMOINE INDUSTRIEL COMME MOYEN DE DEVELOPPEMENT DES
TERRITOIRES RURAUX : LE CAS DU POLE JEAN-BAPTISTE SAY**

Mélanie LORIOT

LE PATRIMOINE INDUSTRIEL COMME MOYEN DE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX : LE CAS DU POLE JEAN-BAPTISTE SAY

Mélanie LORIOT¹

Résumé : Depuis quelques années, la reconversion du patrimoine industriel est devenue un véritable enjeu de redynamisation du territoire. Les territoires ruraux sont principalement concernés par ces mesures car la fermeture de ces sites a entraîné une hausse significative du chômage. Nous prendrons l'exemple du pôle Jean-Baptiste Say, filature de coton fermée en 1989, qui est actuellement en cours de requalification..

© Société Internationale Jean-Baptiste Say, 2015

¹ Master 2, Stratégie d'Innovation et Dynamiques Entrepreneuriales, ULCO

LE PATRIMOINE INDUSTRIEL COMME MOYEN DE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX : LE CAS DU POLE JEAN-BAPTISTE SAY

Mélanie LORiot

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	4
1. LE PATRIMOINE INDUSTRIEL DANS LES TERRITOIRES RURAUX	4
1.1. Une approche théorique du développement des territoires ruraux par le patrimoine industriel	4
1.2. Le projet « Pôle Jean-Baptiste Say »	7
2. UNE DYNAMIQUE MISE EN PLACE POUR LA REQUALIFICATION DU POLE JEAN-BAPTISTE SAY	9
2.1. Des efforts faits pour la réhabilitation de la filature Jean-Baptiste Say	9
2.2. Les impacts attendus sur le pays des 7 vallées	12
CONCLUSION	13
BIBLIOGRAPHIE	14

INTRODUCTION

Aujourd'hui, la reconversion des sites industriels est un facteur de développement incontestable des territoires urbains. On peut prendre l'exemple de la ville de Roubaix qui a su requalifier son patrimoine industriel pour rendre la ville plus attractive (les archives nationales du monde du travail qui se trouvent dans une ancienne filature ou encore un centre commercial qui a été ouvert dans une ancienne usine de velours).

Pour les territoires ruraux, les enjeux de la requalification sont plus complexes. Ces territoires ne sont pas attractifs et l'accessibilité y est difficile par les transports autres que routiers. La reconversion du patrimoine industriel représente donc un double enjeu : redynamiser le territoire et changer la vision que les populations ont du territoire rural. « Le développement rural est défini comme «une approche globale et coordonnée des territoires ruraux dans leurs diverses composantes : sociale, économique, environnementale»» (Lazarev G., Chapitre 5 - Promouvoir le développement des territoires ruraux, *Presses de Sciences Po*, 2009 p. 183-210).

Les politiques de développement rural mises en place en France diffèrent selon la nature du territoire. Selon une étude menée par l'ARTEVER (Articulation des Temps de Vie dans les Entreprises Rurales) en février 2007, on peut classer les territoires ruraux en trois catégories :

- Les campagnes des villes
- Les campagnes les plus fragiles
- Les nouvelles campagnes en recherche d'équilibre

Dans cette étude nous allons prendre le cas du pôle Jean-Baptiste Say, ancienne filature créée en 1805 par l'économiste J-B Say et fermée en 1989. Ce pôle se situe dans la commune d'Auchy-lès-Hesdin dans le Pas-de-Calais. On peut classer Auchy-lès-Hesdin parmi les campagnes les plus fragiles définies par l'ARTEVER comme « des campagnes avec un taux de chômage élevé, un faible niveau de qualification et une faible croissance des emplois ». Selon une étude de l'INSEE, la population de la commune d'Auchy-lès-Hesdin connaît une baisse de sa population en passant de 1728 habitants en 2006 à 1682 en 2011. Ensuite, le taux de chômage de la commune est supérieur à la moyenne nationale qui était de 9,1% en 2011 alors que celui de la commune d'Auchy-lès-Hesdin était de 22,6% selon l'INSEE.

La commune d'Auchy-lès-Hesdin souhaite requalifier son ancienne filature de coton, en centre culturel, économique et environnemental afin de redynamiser le territoire. C'est un projet ambitieux qui va demander beaucoup d'investissements. On peut donc se demander : dans quelle mesure la réhabilitation du pôle Jean-Baptiste Say peut-elle avoir un impact positif sur l'aménagement du territoire ? Dans une première partie nous étudierons la théorie du développement des territoires ruraux. Puis, nous analyserons le projet du pôle Jean-Baptiste Say et étudierons les impacts attendus de la requalification du pôle.

1. LE PATRIMOINE INDUSTRIEL DANS LES TERRITOIRES RURAUX

1.1. Une approche théorique du développement des territoires ruraux par le patrimoine industriel

La reconversion du patrimoine industriel français a commencé il y a quelques années seulement. Auparavant, les friches industrielles étaient vues comme des fardeaux qui

rappelaient la fermeture du site et souvent le déclin du territoire. Devant le nombre croissant de fermetures de sites industriels, certaines collectivités ont commencé à requalifier leur patrimoine industriel pour redonner un nouvel essor à leur territoire.

La notion de développement économique local est au cœur de ces requalifications. Cette notion est apparue dans les années 1970, lorsque certains acteurs ont pris conscience qu'ils n'avaient pas bénéficié du développement économique de l'après-guerre. Le développement économique local se définit donc comme « un processus de diversification et d'enrichissement des activités économiques et sociales sur un territoire d'échelle locale à partir de la mobilisation et de la coordination de ses ressources matérielles et immatérielles » (Frédéric Santamaria). La requalification des sites industriels a donc pour objectif principal de redynamiser le territoire.

Les sites industriels qui ont réussi leur requalification en milieu rural sont peu nombreux et ceux qui ont réussi à faire revivre leur patrimoine connaissent une bonne croissance. Par exemple, le familistère Godin, situé dans la ville de Guise dans l'Aisne, a réussi sa requalification en gardant l'idéologie de son fondateur. C'est donc sur un projet appelé « Utopia » que le site a été requalifié en monument culturel et artistique. Ouvert au public en 2010, le site accueille aujourd'hui plus de 50 000 visiteurs par an.

Mais une telle requalification n'a pas été facile. Le développement économique local des territoires ruraux ne peut se faire sans un capital social (Callois, J-M, Capital social et développement économique local - Pour une application aux espaces ruraux français, *Revue d'Economie Régionale & Urbaine*, 2004/4 octobre, p. 551-577). Le capital social est défini comme le partage et le stockage de connaissances et de savoir-faire.

« Bourdieu (1979 et 1986) et Coleman (1988) ont mis l'accent sur l'importance des liens sociaux et des normes partagées lorsqu'il s'agit de bien-être et d'efficacité économique » (Wiesinger). Coleman étudie les conditions de réussite du capital social. Il étudie les droits et les obligations des différents acteurs. Ainsi, la confiance, la capacité de circulation de l'information et la mise en place de normes et de sanctions sont des facteurs à respecter pour pouvoir constituer un capital social.

Il faut créer des partenariats diversifiés et nombreux afin de stocker le plus de connaissances et de savoir-faire possible pour que la requalification soit une réussite. La diversité de ces partenariats est primordiale. Pour la requalification du familistère, de nombreux acteurs se sont impliqués dans le projet :

- la département de l'Aisne
- le Syndicat Mixte
- l'Etat
- l'Europe
- la Région

Pour que la requalification du pôle Jean-Baptiste Say soit un succès, il faut qu'il y ait au moins autant d'acteurs impliqués dans le projet. Ces acteurs peuvent apporter leur soutien financier mais également un soutien relationnel. Ils ont chacun leur propre réseau qui peut être composé de personnes influentes qui pourront accorder des financements pour le projet ou aider à promouvoir l'ouverture du site au public.

Outre le rôle du capital social, l'encastrement social est également un facteur majeur dans la réussite d'un projet territorial. L'encastrement social d'un projet signifie son acceptation par les populations locales. Par exemple, pour le Louvre à Lens, une pétition avait été mise en place et a été signée par des milliers de Lensois. Cela a permis de prouver que le projet ne concernait pas uniquement les politiques locales mais également la population. Les habitants sont des acteurs impliqués dans un projet de requalification.

Les populations attendent de la requalification du patrimoine industriel qu'elle génère des externalités. Une externalité est « le fait que l'activité de production ou de consommation d'un agent affecte le bien-être d'un autre sans qu'aucun des deux reçoive ou paye une compensation pour cet effet » (Henriet) Par exemple, à Lens, de nombreux restaurants ont été ouverts par des Lensois qui ont vu, dans l'augmentation du nombre de visiteurs du Louvre, une clientèle croissante pour leur établissement. De même, dans des villes touristiques, on trouve des boutiques souvenirs ouvertes par les habitants locaux qui veulent profiter du nombre important de touristes sur leur territoire.

L'encastrement social est donc un enjeu majeur pour la réussite du développement territorial. Le développement territorial est défini comme « la capacité des acteurs situés sur un territoire à en maîtriser les évolutions à venir » (Deffontaines et al., 2001). Cette définition signifie que les projets de réhabilitation doivent être envisagés sur le long terme. La question qui se pose lorsqu'on envisage de requalifier un site industriel est : le projet est-il viable à long terme ? Est-ce que les visiteurs seront toujours intéressés par le site dans 20 ans ? Plusieurs millions d'euros sont engagés dans une requalification. Par exemple, la réhabilitation du familistère de Guise a coûté 21,9 millions d'euros. Pour assurer la continuité et l'attractivité de l'offre au sein du site il n'y a qu'une solution : l'innovation. L'innovation se définit comme l'application commerciale d'une invention. L'invention a une notion de nouveauté. L'innovation culturelle est donc l'application commerciale d'une nouveauté culturelle. Dans le cas des requalifications des friches industrielles, l'innovation culturelle consiste à trouver de nouveaux moyens d'attirer les touristes. Par exemple, à Wesserling en Alsace, une ancienne manufacture de coton a été réhabilitée en écomusée textile. Lors de la visite, les touristes peuvent voir des femmes travailler le coton de manière traditionnelle avec d'anciennes machines à tisser. C'est une innovation car les musées proposent aux touristes de voir les machines mais très peu d'entre eux leurs proposent d'assister à leur utilisation en direct. Au niveau du pôle Jean-Baptiste Say, l'innovation culturelle serait représentée par une dimension « développement durable » du projet.

Le développement durable a été défini en 1987 par Brundtland comme « un mode de développement qui réponde aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Mais cette définition ne prend pas en compte la notion de territoire.

Selon la définition de Brundtland du développement durable et celle de Deffontaines du développement territorial, on peut affirmer que le développement durable des territoires est « la construction et l'articulation par les acteurs locaux de normes économiques, écologiques et éthiques » (Angeon V., Caron P. et Lardon S., Des liens sociaux à la construction d'un développement territorial durable : quel rôle de la proximité dans ce processus ?, *Développement durable et territoires*).

Le développement durable pour les territoires ruraux représente un enjeu différent de celui des territoires urbains. En effet, le territoire rural souhaite, par des politiques de développement durable, rendre les campagnes plus attractives.

Les sites qui ont une dimension environnementale sont appréciés des touristes urbains qui souhaitent changer de cadre de vie pendant leurs vacances. C'est dans cette optique qu'une ancienne usine à soie « le Moulinage » a été réhabilitée en centre de vacances. Le site se situe en Ardèche et propose de nombreuses activités en plein air : kayak, randonnées, parcours dans les arbres, etc. Des activités « détente et bien-être » sont également proposées. Ces centres sont appréciés des vacanciers qui veulent profiter de la nature tout en ayant du confort.

Les sites en reconversion qui s'engagent dans une démarche de développement durable ont également plus de chance d'obtenir des subventions de l'Etat. De nombreuses mesures sont mises en place pour soutenir le développement des territoires ruraux par le développement durable : les pôles d'excellence rurale, le dispositif trame verte trame bleue, etc.

Les territoires qui souhaitent requalifier leurs friches industrielles et ainsi contribuer au développement économique local doivent donc constituer un capital social et favoriser l'encastrement social. Si ces conditions sont remplies, alors la requalification a plus de chance de connaître un succès sur le long terme et de dégager des externalités positives.

1.2. Le projet « Pôle Jean-Baptiste Say »

Afin de convaincre les investisseurs et les partenaires, la commune d'Auchy-lès-Hesdin, la société SAYS et le Réseau de Recherche sur l'Innovation (RRI) ont mis en place un projet de réhabilitation du pôle Jean-Baptiste SAY.

Le projet est constitué de trois grands axes :

- Le développement de l'évènementiel
- Le développement du pôle Jean-Baptiste Say
- La création d'une plateforme des mécaniques anciennes

Le développement de l'évènementiel sera mis en place par une société privée qui est très intéressée par les possibilités qu'offrent les bâtiments de la filature. Des manifestations tels que des mariages, des baptêmes mais également des colloques et des séminaires seront organisés. Pour cela, le projet prévoit de rénover le château blanc, ancienne résidence des propriétaires de la filature en 14 chambres individuelles. Ces chambres seront haut de gamme. Les clients qui organiseront des manifestations sur le site seront prioritaires pour occuper ces chambres. Quand les chambres seront disponibles, elles serviront à l'accueil d'une clientèle pour chambres d'hôtes. Le château blanc sera équipé d'une cuisine complète, d'un monte-charge, de sanitaires et de vestiaires.

Des événements d'envergure pourront également être organisés (cocktails, buffets, etc.). Pour permettre aux clients d'organiser leur manifestation dans les meilleures conditions possibles, une partie des bâtiments de la filature sera rénovée. Ainsi, même des manifestations accueillant 500 à 2000 personnes pourront être organisées. Pour assurer le confort de la clientèle, une zone business work sera aménagée. Cet espace sera équipé de photocopieuses, fax, ordinateurs reliés à internet. De cette façon, les professionnels auront un espace de travail et les particuliers auront la possibilité de préparer leur manifestation sur le pôle.

Le rez-de-chaussée du plus vieux bâtiment de la filature, le bâtiment 1880, sera réhabilité pour le loisir de la clientèle avec un bar club d'affaires et un centre de remise en forme. Une salle petit déjeuner sera également installée dans ces locaux. Les étages de ce bâtiment seront rénovés en hôtel 2 ou 3 étoiles. L'investisseur privé s'occupera donc de l'évènementiel. La commune quant à elle développera le pôle Jean-Baptiste Say.

Le pôle Jean-Baptiste SAY se divise en deux parties : une partie « centre de formation et de sensibilisation » et une partie « espace environnement ». Au niveau du centre de formation et de sensibilisation, le projet prévoit la création d'une exposition permanente sur la vie et l'œuvre de Jean-Baptiste Say ainsi que sur la révolution industrielle du 19^{ème} siècle (période à laquelle la filature a été créée). Jean-Baptiste Say est un économiste libéral connu des chercheurs et des étrangers. C'est un des rares économistes qui étudiait les entrepreneurs et en est devenu un lui-même. La mise en place d'un musée va donc amené des touristes sur le site. De même, les touristes se demanderont qui est ce personnage mondialement connu mais qu'ils ne connaissent pas et seront curieux de découvrir un grand personnage français du XIX^{ème} siècle. Un espace dédié à la transformation des ressources naturelles et en particulier sur le thème de l'eau sera également mis en place. La plus grande chute d'eau du Nord-Pas-de-Calais se situe sur le dite de la filature. A l'époque où le site était un monastère, les moines se servaient déjà de cette chute d'eau. Jean-Baptiste Say a été l'un des premiers en France à disposer d'une machine hydraulique grâce à la chute d'eau qui a toujours était utilisé par la filature pour son activité.

Pour faciliter l'accès aux informations sur Jean-Baptiste Say, la pensée et les techniques du 19^{ème} siècle, l'artisanat rural, l'entrepreneuriat et l'innovation mais aussi sur l'eau et les énergies renouvelables en milieu rural, un centre de documentation va ouvrir ses portes au sein de la filature.

Le pays des 7 vallées étant un pôle d'excellence rural au niveau de la filière bois, des ateliers d'expérimentation et de co-working ainsi qu'une pépinière d'entrepreneurs ruraux seront mis en place dans le but de favoriser la création d'entreprises dans les secteurs liés à l'activité forestière et agricole de la région. L'objectif est de promouvoir le savoir faire local reconnu par l'Etat par le label pôle d'excellence rural.

Un espace de congrès, de séminaires et de conférences sera également mis en place. Ces espaces seront animés par la société SAYS et le Réseau de Recherche sur l'Innovation mais également par les universités du Littoral Côte d'Opale (ULCO), d'Artois et de Lille 1. Par exemple, un séminaire sera organisé les 19 et 20 mars 2015 par des étudiants de l'ULCO.

Le master SIDE (Stratégie d'Innovation et Dynamiques Entrepreneuriales) est un master qui se situe à l'ULCO de Dunkerque et à Lille 1. Ce master d'économie-gestion est centré sur l'entrepreneuriat et le management des projets innovants. Le projet prévoit de délocaliser ce master sur le pôle Jean-Baptiste Say.

Au niveau de l'espace environnement, le projet prévoit la réhabilitation de l'ensemble des jardins du parc. Le parc de 6 hectares sera dédié à la pédagogie environnementale. Depuis la création de la filature en 1805, les différents propriétaires du site ont toujours pris soin de préserver ce jardin qui constitue une mosaïque de milieux avec des jardins domestiqués, des sous-bois et des milieux humides. Ces jardins sont parfaits pour aborder différents thèmes pédagogiques sur la faune et la flore et sont également intéressants en tant que lieux touristiques et culturels. La chute d'eau présente également un atout majeur dans la

thématique de l'environnement. Dans une optique de préservation de la nature, une passe à poissons a été aménagée pour permettre la libre circulation des poissons vers les zones de reproduction et de développement. Les jardins se trouvent également à proximité de la réserve naturelle régionale (le marais de la grenouillère). Le pôle J-B Say sera donc un exemple de site écoresponsable.

Le but est de rendre ces jardins accessibles au grand public, les scolaires et les personnes à mobilité réduite sans que cela ait de répercussions sur la faune et la flore présente. De cette façon, des activités d'observation et d'éducation à l'environnement pourront être mises en place avec des promenades de sensibilisation à la faune et la flore. Des activités ludiques comme la pêche et des loisirs autour du respect et de la connaissance de la nature pourront être mis en place. Des jardins « Jean-Baptiste Say » vont également être aménagés. Plusieurs jardins vont être créés : un jardin potager du 19^{ème} siècle, un espace verger, un jardin maraicher, un jardin de simples, un jardin dédié à la mémoire de Jean-Baptiste Say et un arboretum composé d'espèces régionales. Le jardin potager du 19^{ème} siècle servira à planter des variétés de fruits et légumes anciens. Il sera cultivé selon les méthodes utilisées au 19^{ème} siècle. Les récoltes seront vendues sur le site à des prix compétitifs dans l'optique d'une économie sociale et solidaire. L'espace verger gourmand sera composé d'arbres fruitiers basse-tige de variétés locales et régionales. Les récoltes seront également vendues sur le site avec possibilité de cueillette pour les plus jeunes. Le jardin maraicher sera replanté comme aux 19^{ème} et 20^{ème} siècles, lorsque les propriétaires cultivaient des légumes pour les gérants des usines de Roubaix et Tourcoing qui n'avaient pas la chance de disposer d'un si grand jardin. Le jardin des simples sera composé des plantes aromatiques, médicinales, comestibles et textiles.

L'espace dédié à la mémoire de Jean-Baptiste Say relatera, par une mise en scène, la vie et l'œuvre de Jean-Baptiste Say. L'arboretum composé d'espèces régionales permettra d'augmenter la biodiversité des jardins. Donc les jardins de la filature entreront dans une politique de développement durable.

Le projet prévoit également une activité d'agro-tourisme. L'offre touristique est trop peu présente sur le territoire des 7 vallées. Il convient de développer la capacité d'hébergement en particulier pour les groupes. Ces logements pourront permettre l'accueil de classes vertes ou de stages environnementaux.

Donc, le projet du pôle Jean-Baptiste a à la fois une portée touristique et culturelle et une portée environnementale. La diversité de l'offre permettra aux touristes de venir plus nombreux : ils viendront pour découvrir la vie et l'œuvre de l'économiste et de l'entrepreneur Jean-Baptiste Say et les techniques du 19^{ème} siècle ou pour l'apprentissage environnemental par un exemple de site écoresponsable. Le projet a déjà commencé à être mis en place, en particulier au niveau des jardins.

2. UNE DYNAMIQUE MISE EN PLACE POUR LA REQUALIFICATION DU POLE JEAN-BAPTISTE SAY

2.1. Des efforts faits pour la réhabilitation de la filature Jean-Baptiste Say

La filature de coton d'Auchy-lès-Hesdin a fermé ses portes en 1989. Cette fermeture a été une dure épreuve pour les habitants de la commune qui se sont retrouvés au chômage. Le souvenir

de la fermeture étant douloureux pour les acciacois, le site est resté sans activité particulière pendant 16 ans. Les propriétaires de la filature n'ont pas pris de décision sur le devenir de cette filature. En 2005, la société FJPM, propriétaire de la manufacture, fait part à la municipalité de son intention de vendre la totalité de la propriété pour un montant de 1 800 000€. Son PDG, Raymond WIBAUX, sollicite le concours de la commune pour trouver un acquéreur.

La société SERCA (société d'urbanisation et d'aménagement) à Mulhouse demande un compromis d'achat après un délai de deux ans d'étude. Pour cela, la commune sollicite l'Etablissement Public Foncier (EPF) pour un partage foncier du site. Une convention est établie pour la période 2008-2013. La société abandonne le projet en 2010.

Fin 2010, un investisseur privé s'intéresse à l'acquisition complète du site. Celui-ci a un projet complet : un musée de l'automobile, la création d'une entreprise de transport et l'accompagnement de projets publics. Un compromis de vente entre l'EPF et l'investisseur est signé mais celui-ci devient caduc en 2012. L'investisseur n'a pas pu obtenir l'accord bancaire de 2 000 000 € pour l'achat du site.

Depuis 2012, la commune d'Auchy-lès-Hesdin tente donc elle-même de requalifier le site. L'EPF accepte de reconduire la convention opérationnelle jusqu'en 2018. Cette même année, Dimitri Uzunidis, président du Réseau de Recherche sur l'Innovation, contacte le maire d'Auchy-lès-Hesdin pour lui faire part de sa motivation à requalifier la filature qui a été créée par un grand économiste. Un partenariat est donc créé et la société internationale Jean-Baptiste Say est inaugurée le 13 avril 2013. Cette association de 1901 a pour objectifs principaux de :

- développer, diffuser et valoriser l'œuvre scientifique de Jean-Baptiste Say,
- organiser des séminaires, des conférences et des colloques sur l'œuvre de J.B. Say et sur les thèmes liés à son œuvre,
- monter et mettre en œuvre des projets spécifiques (manifestations culturelles, expositions, programmes de recherche et d'études socio-économiques, modèles socio-économiques...),
- produire et diffuser des ouvrages, des revues, des lettres d'information liés à l'œuvre de J.B. Say ;
- participer à la requalification du site de la filature d'Auchy les Hesdin,
- contribuer au développement local.

Source : says.univ-littoral.fr

La création de cette société permet la création du capital social indispensable pour la requalification d'un tel site. Les membres de cette société sont de plus en plus nombreux (17 membres en janvier 2015).

Pour inciter des personnes à rejoindre la société SAYS, des séminaires sont organisés. En août 2014, dans le cadre de l'école d'été organisée par le Réseau de Recherche sur l'Innovation (RRI) sur le thème « La pensée économique des révolutions industrielles : innovation, entrepreneuriat et cycle long », une journée de séminaire a été organisée à Auchy-lès-Hesdin. De nombreux chercheurs sont venus et ont visité la filature rebaptisée « Pôle Jean-Baptiste SAY ». Suite à ce colloque, des chercheurs ont souhaité faire partie de la société SAYS.

Des partenariats sont donc créés avec des chercheurs et des universitaires mais également avec des acteurs locaux. Auchy-lès-Hesdin crée des partenariats avec la communauté de commune des 7 vallées afin d'avoir un impact plus important au niveau régional. De même,

des partenariats sont créés avec les autres sites culturels du territoire. Par exemple, le site historique médiéval d'Azincourt a donné son accord pour la création d'un parcours culturel comprenant la visite du musée médiéval et celle de la filature. Lorsqu'une personne achètera une place pour la visite de la filature J-B Say, elle pourra, en payant un ou deux euros supplémentaires, avoir accès au site d'Azincourt. Le projet sera certainement mis en place pour l'été 2015.

Auchy-lès-Hesdin, avec l'aide de l'association « Histoire, Patrimoine et Mémoire » a écrit de nombreuses brochures qui relatent l'histoire de la filature et l'implication de Jean-Baptiste Say dans le développement de la commune qui était, avant la création du site en 1805, un bourg rural. Ces brochures sont vendues dans le hall d'accueil. Des Kakemonos ont été mis en place dans ce hall pour permettre aux visiteurs curieux de se renseigner sur l'histoire et l'avenir de la filature.

Afin de favoriser l'encastrement social, une fête annuelle est mise en place : la fête de la filature. Cette manifestation a lieu la première semaine de septembre et permet de visiter le site de la filature habituellement fermé au public. Certains visiteurs sont des anciens ouvriers de la filature qui viennent pour s'informer du devenir du site et témoigner des conditions de travail de l'époque. Cette fête accueille chaque année de plus en plus de visiteurs (2000 visiteurs en septembre 2014).

Pour permettre aux habitants locaux et aux touristes de s'informer sur l'avancée de la requalification, un hall d'accueil a été ouvert. Ce hall est également le bureau des personnes travaillant à la filature.

Le pôle Jean-Baptiste est ouvert public pendant les vacances d'été (juillet-août). Les visiteurs peuvent se rendre sur le site les mercredis et les samedis. Une visite guidée est proposée pour 5€. La visite commence par la découverte de l'abbatiale car la filature était autrefois un site monastique. Puis l'économiste Jean-Baptiste Say est présenté. Plusieurs thèmes sont abordés durant cette visite : les propriétaires de la filature bien sûr mais également leur implication dans la vie de la commune, les conditions de travail des ouvriers, le filage du coton, le jardin, etc. La visite se termine par le projet de réhabilitation en cours et l'implication nécessaire du plus grand nombre d'acteurs possible.

La dimension développement durable du projet a déjà été mise en place par la constitution d'un jardin potager biologique. Si le jardin ne dispose pas du label (il fallait pour cela laisser la terre vierge durant trois ans) les légumes qui y sont plantés, cultivés sans engrais ni pesticides. Les récoltes sont vendues à des prix très compétitifs dans l'optique d'une économie sociale et solidaire. Les locaux sont ravis de trouver près de chez eux des légumes variés et de qualité. Les touristes trouvent l'idée excellente pour l'économie locale. Les recettes de cette vente sont réinvesties pour la réhabilitation de la filature.

En 2008, la commune décide d'investir dans le réaménagement du parc de 6 hectares laissé à l'abandon depuis la fermeture de l'usine. Aujourd'hui, la visite de la filature ne peut se faire sans une visite du parc qui, grâce à la proximité d'une réserve naturelle « le marais de la Grenouillère », accueille des espèces protégées.

La filature dispose d'une turbine hydroélectrique qui permettait de fournir l'usine en électricité. Des travaux de réaménagement de la turbine ont été engagés par la commune. Le but est de pouvoir produire et revendre de l'électricité. La rénovation de la turbine coûte

200 000€ à la mairie (100 000€ ont été attribués comme subvention). Une fois restaurée, la turbine pourrait produire pour 40 à 60 000 € d'électricité par an.

Les travaux d'aménagement des bâtiments n'ont pas encore pu être mis en place. Des travaux de mise hors d'eau vont commencer courant avril 2015 pour un coût de 2 000 000€ supporté à 50% minimum par l'EPF.

Donc, la requalification du site de la filature a déjà commencé avec notamment la création du pôle Jean-Baptiste Say et de la société SAYS. Cependant, les travaux d'aménagement des bâtiments n'ont pas encore commencé faute de financements suffisants.

2.2. Les impacts attendus sur le pays des 7 vallées

La requalification du pôle Jean-Baptiste Say ne va pas générer des externalités uniquement sur la commune d'Auchy-lès-Hesdin mais sur l'ensemble du territoire des 7 vallées.

L'image du territoire va évoluer. Actuellement, le territoire des 7 vallées est peu connu des habitants de la région Nord-Pas-de-Calais et encore moins dans le reste de la France. Grâce à la requalification de la filature, le pays des 7 vallées sera plus populaire en France. Le but est de créer un pôle touristique pour les familles qui souhaitent passer leurs vacances dans un environnement calme et qui offre de multiples activités pour tous les âges et tous les goûts tout en ayant la possibilité de déguster des produits régionaux. Par exemple, à Hesdin un commerce (le panier des 7 vallées) propose déjà des produits régionaux. Les français ne sont pas les seuls touristes à être intéressés par le territoire. De nombreux anglais et néerlandais passent une partie de leur vacances dans les 7 vallées car ils restent dans le Nord de la France et profitent d'un cadre très agréable. Le but est donc de promouvoir le territoire dans ces pays. Pour cela, les visites pourront être effectuées en anglais et les plaquettes et autres informations touristiques seront traduites. Le site internet de l'office de tourisme des 7 vallées est déjà traduit en anglais pour attirer les touristes étrangers.

L'accumulation de capital social va permettre un grand nombre de partenariats que ce soit avec les autres sites touristiques ou avec les prestataires de transport. Le territoire sera mieux desservi que ce soit par bus, train ou voiture ce qui permettra aux touristes d'aller facilement sur les différents sites du territoire. Par exemple, des habitants locaux pourront se déclarer taxi et profiter du grand nombre de touristes pour développer son activité. Les sites touristiques vont également bénéficier de l'augmentation du nombre de touristes. Des circuits pourront être organisés sur différents thèmes : histoire, environnement, agriculture afin de proposer aux touristes un circuit qui les intéresse.

Les visiteurs qui souhaiteraient passer une ou plusieurs nuits dans les 7 vallées auront le choix entre plusieurs moyens d'hébergement : hôtels, campings, chambres d'hôtes, etc. Il faut qu'ils y aient des possibilités d'hébergement pour tous les budgets afin de répondre au mieux à la demande. Des campings existent déjà sur le territoire mais proposent peu de loisirs : la plupart d'entre eux ne sont pas équipés de piscine. Les chambres d'hôtes sont également nombreuses, les habitants locaux souhaitent avoir des clients et sont donc concernés directement par l'augmentation du nombre de touristes sur le territoire. Le développement d'hébergements atypiques pourrait être un bon moyen d'inciter les touristes à passer une ou plusieurs nuits dans les 7 vallées. Par exemple, les cabanes dans les arbres et les bulles se développent partout en France et sont appréciées des clients qui passent une nuit dans le dépaysement complet. Ce genre d'hébergement rentre parfaitement dans le thème du développement durable avec un apprentissage de la nature. De plus, ces hébergements pourraient inciter les

médias à parler du territoire dans leur reportage en présentant le pays des 7 vallées comme une destination d'aventure et de découverte.

Outre les touristes, des chercheurs et des professionnels viendront sur le site dans le cadre de colloque ou de séminaires. En général, quand une entreprise organise un séminaire, il se déroule sur plusieurs jours et des activités sont organisées. Les sites touristiques de la région pourront donc proposer des offres spéciales « séminaires » pour les professionnels qui passent plusieurs jours sur le territoire. Un forfait pourrait être proposé : le forfait comprendrait la location de salle pour les réunions, les repas, le logement et les activités. De cette façon, les professionnels privilégieront les 7 vallées pour le gain de temps et l'environnement agréable. Les chercheurs viendront principalement pour Jean-Baptiste Say. Un espace lui sera dédié au pôle.

Il est également prévu de délocaliser le master SIDE (Stratégie d'Innovation et Dynamiques Entrepreneuriales) au pôle. La plupart des étudiants prennent un logement à proximité de leur lieu d'étude. Les 7 vallées pourront donc créer des logements étudiants, trop peu nombreux actuellement sur le territoire pour accueillir toute une promotion. Des fast-foods et autres entreprises de loisirs comme des cinémas ou des bowlings pourront ouvrir pour rendre le territoire plus attractif pour les jeunes. Ces commodités profiteront aux étudiants arrivant dans les 7 vallées mais également aux étudiants déjà présents qui ne bénéficient pas actuellement de services étudiants suffisants. Les jeunes, avec l'arrivée de ces commodités, seraient moins enclins à quitter leur campagne natale pour une grande ville.

Des mariages et autres évènements seront également organisés au pôle. Pour l'organisation de tels évènements les clients apprécieront de trouver tous les services dont ils ont besoin à proximité : un traiteur, un organisateur, des musiciens professionnels, etc. Des partenariats pourraient être réalisés entre ces professionnels et le pôle. Ainsi, les professionnels du territoire seraient assurés d'avoir du travail et le pôle pourrait proposer des formules complètes qui feraient gagner du temps aux personnes qui souhaitent organiser un évènement au pôle.

La réhabilitation va donc favoriser le développement économique local en menant les touristes de la filature vers d'autres sites touristiques et en les encourageant à passer une ou plusieurs nuits sur le territoire pour profiter du charme de la région mais également en amenant sur le territoire des étudiants, chercheurs et professionnels.

Pour mener à bien la requalification et générer des externalités positives sur le territoire des 7 vallées, il faut que les politiques locales s'intègrent complètement au projet. La communauté de commune des 7 vallées finance une étude sur la filature mais n'a pas encore mené de véritables actions en faveur du pôle Jean-Baptiste Say.

CONCLUSION

En conclusion, nous pouvons dire que la requalification du patrimoine est devenue un véritable enjeu pour le développement des territoires ruraux. Des sites comme le familistère Godin et l'écomusée de Wesserling ont réussi leur réhabilitation. Pour cela, ils ont créé des partenariats avec un grand nombre d'acteurs et ont ainsi constitué un capital social. Les habitants locaux ont également été intégrés au projet dans le but de favoriser l'encastrement social du projet.

Le tourisme est devenu une solution pour les territoires ruraux de se redynamiser mais devant le nombre toujours plus croissant de sites touristiques français il faut proposer une visite qui intéresse et innover constamment afin de faire revenir les visiteurs qui seraient déjà venus l'année précédente par exemple.

La commune a décidé d'innover au niveau culturel en ajoutant une dimension développement durable à son projet. L'environnement va intéresser les touristes urbains qui voudront changer de cadre de vie durant leurs vacances, les politiques publiques attribueront plus facilement des subventions au site pour son développement écologique.

La requalification du pôle Jean-Baptiste Say est en cours mais les travaux de réaménagement des bâtiments n'ont pas pu commencer faute de financement.

Les jardins ont été réaménagés avec un parc de 6 hectares qui, grâce à sa proximité avec une réserve naturelle, accueille des espèces protégées. Un jardin potager biologique a été mis en place au même endroit que celui des propriétaires de la filature. Les légumes récoltés sont vendus sur le site de la filature à des prix très compétitifs dans une optique d'économie sociale et solidaire.

Le projet de requalification du pôle Jean-Baptiste Say est très ambitieux avec la création d'un centre de formation et de sensibilisation et la création d'un espace environnement. Des partenariats ont déjà été créés avec des chercheurs, des sites touristiques du territoire, des politiques. Les politiques locales doivent s'intégrer entièrement dans le projet pour espérer que la région soutienne le projet. De même, la communication doit être renforcée afin d'informer les populations du projet de requalification d'un site du Pas-de-Calais.

On peut se demander : Est-ce que la requalification du patrimoine industriel des territoires ruraux dans le Nord de la France est plus difficile à mettre en place que dans le Sud ?

BIBLIOGRAPHIE

ABDELILLAH H., Développement durable. Dynamiques des territoires ruraux et logiques d'acteurs, *Économie rurale*, 320 | 2010, p. 4-8.

ANGEON V., CARON P. et LARDON S., Des liens sociaux à la construction d'un développement territorial durable : quel rôle de la proximité dans ce processus ?, *Développement durable et territoires*, en ligne, dossier 7/2006, consulté le 12/12/2014

ANGEON V., CALLOIS J-M, Capital social et dynamiques de développement territorial : l'exemple de deux territoires ruraux français, *Espaces et sociétés*, 2006/2 n° 124-125, p. 55-71.

AUBERT F. *et al.*, Organisation et territoire : un cadre d'analyse appliqué aux espaces ruraux, *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 2001/3 juillet, p. 393-413.

BONNAIN-DULON R., CLOAREC J., DUBOST F., *Ruralités contemporaines*, l'Harmattan (2011)

CALLOIS J-M., Capital social et développement économique local, pour une application aux espaces ruraux français, *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 2004/4 Octobre, p. 551-577

DATAR.GOUV.FR, *Quelle France pour 2020? Contribution à une nouvelle politique de développement rural durable*, pdf, (3/09/2003) consulté le 28/11/2014

DATAR.GOUV.FR, *Territoires en mouvement*, http://www.datar.gouv.fr/sites/default/files/datar_7_bassdef.pdf, consulté le 29/11/2014

EQUATIONS TERRITORIALES, *Reconvertir les friches industrielles : un enjeu toujours d'actualité en 2013*, (24/04/2013), consulté le 3/12/2014

FONTAIN J-M, *Initiation au développement économique locale et au développement économique communautaire*, (1992), pdf, consulté le 27/12/2014

HENRIET D., EXTERNALITÉ - économie, *Encyclopædia Universalis*, consulté le 04/01/2015.

HYPERGEO.EU, <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article424>, consulté le 2/01/2015

LAVILLE J-L, « Encastrement et nouvelle sociologie économique : de Granovetter à Polanyi et Mauss », *Revue Interventions économiques*, N° 38 (2008), mis en ligne le 01 décembre 2008, consulté le 18/12/2014

LAZAREV G., Chapitre 5 - Promouvoir le développement des territoires ruraux, *Presses de Sciences Po*, 2009 p. 183-210

LEMOULINAGE.COM, <http://www.lemoulinage.com/page-d-exemple/dossier-de-presentation-2>, consulté le 15/11/2014

OCDE, *La culture et le développement local*, Editions OCDE (2005), p. 53-102

POLES-EXCELLENCE-RURALE-.DATAR.GOUV.FR, *Les pôles d'excellence rurale*, <http://poles-excellence-rurale.datar.gouv.fr/les-poles-d-excellence-rurale>, consulté le 28/11/2014

RESEAU RURAL.FR, <http://www.reseaurural.fr/centre-de-ressources/recherche/guide-quoturbanisme-durable-des-projets-pour-les-territoires-ruraux-d>, consulté le 27/11/2014

SARDOGNE J-L, CHEVALLIER D., MORVAN G., *Quand le patrimoine fait revivre les territoires*, Editions du CNFPT (1996)

SAYS, http://says.univ-littoral.fr/?page_id=202, consulté le 2/01/2015

Senat.fr, *Loi relative au développement des territoires ruraux*, <http://www.senat.fr/dossier-legislatif/pjl03-192.html>, consulté le 28/11/2014

TRAMEVERTEETBLEUE.FR, <http://www.trameverteetbleue.fr/presentation-tvb/dispositif-tvb>, consulté le 27/11/2014

WIESINGER G., L'importance du capital social dans le développement rural, les réseaux et les prises de décision dans les zones rurales, *Revue de Géographie Alpine | Journal of Alpine Research*, 95-4 | 2007, 29-42.